



**Procès-verbal de la quarante-septième assemblée ordinaire
du conseil d'administration tenue le mardi 17 août 2021
au Sportplex, salle polyvalente #2 à 13h30**

PRÉSENCE :

☑ **Bruno Tremblay**, Beauharnois, administrateur siège n° 1
☑ **Dubuc, Richard**..... Beauharnois, administrateur siège n° 2
☑ **Routhier, Pierre-Paul** Châteauguay, administrateur, siège n° 1
☑ **Doyle, Barry** Châteauguay, administrateur, siège n° 2

Autre(s) présence(s) : **Gravel, Alain** Directeur général, ville de Beauharnois
Robidoux, Vanessa Direction des finances, ville de Beauharnois
Gaumont, Thérèse..... Conseillère au maire, Ville de Châteauguay
Éthier, Joëlle..... Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée le président, monsieur Bruno Tremblay déclare l'assemblée ouverte à 13h30.

2. ORDRE DU JOUR

2021-338 Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum ;
2. Ordre du jour ;
3. Adoption du 46^e procès-verbal;
4. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires de 2022;
5. Mise au point de la comptabilité de la Régie;
6. Dépôt des transactions passées au compte bancaire de la régie pour les années 2019-2020-2021
7. Prochaine assemblée;
8. Varia;
9. Période de questions;
10. Levée de la rencontre.

ADOPTÉ.



3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

- **46^e ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

2021-339 Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quarante-sixième assemblée extraordinaire du conseil d'administration, tenue le vendredi 2 juillet 2021.

ADOPTÉ.

4. ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DE 2022

2021-340 Il est proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu que, conformément aux dispositions de l'article 5 du « *Règlement général de fonctionnement de la Régie* » (règlement numéro 2016-001), les séances ordinaires du conseil d'administration ainsi que les séances de travail pour l'année 2022, se tiendront tel que déposé.

Six assemblées ordinaires tenues les mardis à 13h30, à la salle polyvalente du Sportplex de Châteauguay, aux dates suivantes :

- 15 février 2022;
- 19 avril 2022;
- 21 juin 2022;
- 16 août 2022;
- 18 octobre 2022;
- 13 décembre 2022;

Les assemblées publiques seront diffusées en direct sur "Facebook live", un système, via survey Monkey, est mis à la disposition des citoyens pour permettre à chacun de transmettre leurs questions qui seront posées lors de la séance.

ADOPTÉ.

5. MISE AU POINT DE LA COMPTABILITÉ DE LA RÉGIE

La directrice générale fait le point sur l'avancement de la comptabilité de la Régie :

Depuis le début de ses opérations, la Régie ne dispose pas de logiciel pour sa comptabilité et son système de paye. La ville de Châteauguay étant intervenue en 2018 exigeant que les logiciels PG et ACCEO au sein de sa structure financière municipale soient utilisés. Depuis, la Régie dépend du soutien de la ville de Châteauguay, pour l'implantation de sa structure comptable, la paramétrisation, les accès, la livraison de ses états-financiers et le transfert d'autonomie. La vérificatrice de BCGO est toujours en attente de réponses de la trésorerie de Châteauguay.

Monsieur Pierre-Paul Routhier confirme que l'employé de Châteauguay en charge de l'implantation comptable au sein de la trésorerie de la ville de Châteauguay n'a jamais finalisé son mandat.



A la suite de cette mise au point, il est alors convenu ce qui suit :

2021-341 Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité de demander à la ville de Châteauguay de compléter son mandat quant à la comptabilité de la Régie 2019 – 2020 – 2021 et de respecter son engagement initial.

ADOPTÉ.

2021-342 Il est de plus, proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale de la Régie à présenter, lors de la prochaine assemblée, une proposition d'achat d'un nouveau logiciel comptable et d'un système de payes adaptés à ses besoins pour débiter sa comptabilité 2022.

ADOPTÉ.

2021-343 Il est aussi, proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale de la Régie à préparer l'offre d'emploi d'une ressource comptable qui assurera la transition et l'atteinte d'une autonomie financière.

ADOPTÉ.

6. DÉPÔT DES TRANSACTIONS PASSÉES AU COMPTE BANCAIRE DE LA RÉGIE POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021

ATTENDU QUE le retard considérable du processus comptable de la Régie enregistré depuis le début de ses opérations en 2018;

ATTENDU QUE la Régie a manqué d'autonomie comptable pour présenter en bonne et due forme les dépenses passées au compte;

La directrice générale dépose, aux membres du conseil, les relevés bancaires de 2019-2020-2021 pour consultation;

7. PROCHAINE ASSEMBLÉE

2021-343 La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration devait se tenir le mardi 12 octobre 2021 à 13 h 30, à la polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

Il est cependant proposé par monsieur Richard Dubuc, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'amender au mardi 5 octobre 2021 à 13 h 30, à la polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay, 5 octobre 2021 la prochaine séance en raison des élections municipales.

ADOPTÉ.



4. VARIA

Aucun ajout.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 13h55.



Bruno Tremblay
Président du conseil d'administration



Joëlle Éthier,
Secrétaire-trésorière